



#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS\*

\* A retourner sous 8 jours

Attention, cette fiche n'est pas une réservation et ne donne droit à aucun emplacement TOUT DOSSIER INCOMPLET (fiche remplie + documents) NE SERA PAS TRAITE

## <u>Pièces à fournir (obligatoirement) :</u>

- 1. Copie de l'extrait K Bis de votre registre de commerce de moins de 3 mois.
- 2. Copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile en cours de validité.

### Dossier à renvoyer à :

MAIRIE DE CREST Service Police Municipale Place du Docteur Maurice Rozier 26400 CREST

Tél: 04.75.76.61.22

ou par E-mail : <u>foiresmarches@mairie-crest.fr</u>

L'occupation du domaine public durant les marchés nécessite l'application stricte du règlement des foires et marchés afin de ne pas désorganiser leur bon fonctionnement et leur attractivité.

Les commerçants sédentaires désireux d'être présents sur les marchés sont autorisés\*, après en avoir formulés la demande, à occuper le domaine public devant leur façade comme suit :

L'engagement d'occupation auprès de la ville s'effectuera par année civile, le tarif appliqué sera celui correspondant aux marchands abonnés (tarif préférentiel).

Le paiement s'effectuera par trimestre à terme échoir.

Comme le prévoit le règlement, sont déduites du comptage 8 semaines d'absence par an, laissant 4 trimestres (11 semaines) de présence. (tarif actuel du ml, 1,32 euros par marché)

L'occupation peut être limitée à un ou plusieurs trimestres selon la volonté du demandeur.

Afin d'organiser au mieux l'installation des stands, le commerçant sédentaire devra indiquer sa volonté de participer au marché du jour par la mise en évidence la veille d'un QR Code fourni par la ville devant sa porte d'entrée ou sa vitrine de manière visible de l'extérieur.

En absence de ce dispositif, la surface sera réputée libre de toute occupation et pourra être mise à disposition d'un marchand forain dans le respect des règles de maintien d'accès à l'établissement.

\* Pour des raisons réglementaires, les commerçants non sédentaires installés devant un commerce en qualité d'abonné restent prioritaires sur l'éventuel commerçant sédentaire qui souhaiterait s'y implanter.

# 

| Marché Rue du Général Berlier/place de la Halle au Blé/rue Maurice Long/rue des Cuiretteries Dimensions d'étalage* :mètre(s) |
|--|
| ☐ Samedi* Marché axe principal du centre-ville (Archinard/République/Hôtel de Ville/Dumont) Dimensions d'étalage* :mètre(s)  |
| ☐ Autres*  |
| Observations:  |
|  |

A l'attribution d'un abonnement, je m'engage à respecter le RÈGLEMENT DU MARCHE et le

Le .....

Signature

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL.

Fait à .....

#### A NOTER:

Toute modification des informations indiquées dans la présente fiche devra être transmise à la Police Municipale par courrier.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Crest concernant l'inscription sur les marchés non sédentaires. Elles sont destinées aux services administratifs et seront conservées durant la durée légale prévue.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Celui-ci peut être exercé en vertu des législations encadrant l'administration publique en contactant la mairie de Crest à l'adresse suivante : Mairie Crest, Place du Docteur Rozier BP 512-26400 CREST CEDEX ou par courriel sur rapd@mairie-crest.fr